

## Opération Mamba/Société nationale du logement social (SNLS)

### Paul Mapessi sous mandat de dépôt

L-J N & SCOM

Libreville/Gabon

**L'ancien directeur a été écroué, hier, pour détournement de deniers publics, complicité et corruption dans la gestion de cette société publique. Dans la même affaire, l'ancien ministre Magloire Ngambia, Mohamed Aït Ben Ali, ancien directeur général de Satram-EGCA, déjà en prison depuis plusieurs mois pour d'autres affaires, ont été aussi inculpés dans cette affaire.**

**UNE** victime de plus de l'opération Mamba. Paul Mapessi, l'ancien directeur général de la Société nationale du logement social (SNLS), gardé à vue depuis le 22 septembre dernier, a été écroué hier à la prison centrale de Libreville, après son audition par le juge d'instruction du tribunal de Première instance de Libreville.

Ce haut responsable a été placé sous les chefs d'accusation de détournement des deniers publics, concussion, complicité, corruption, association de malfai-

teurs dans le cadre de l'opération "mains propres" lancée par les autorités gabonaises en vue de lutter contre la concussion, le détournement et autres malversations financières. De source judiciaire, Paul Mapessi se serait livré à d'importantes malversations financières à la faveur de certains projets immobiliers de grande envergure initiés par l'Etat gabonais. Il se serait aussi rendu auteur de nombreux autres délits (retrocommissions, placements financiers illégaux, ventes illicites de parcelles), etc. Toute chose qui, dès les premiers recoupements des indices par la Justice, a conduit à son arrestation le 22 septembre dernier suivi du mandat de dépôt qui lui a été décerné à 15 heures au vu des lourdes charges qui pesaient sur lui.

L'on retient effectivement, selon la justice, qu'en sa qualité de responsable de la SNLS, assurant une mission de service public que sieur Mapessi a effectué des dépenses non conformes à l'objet de



Photo : DR

Paul Mapessi, ancien DG de la Société nationale du logement social en prison pour malversations.

ladite société en ordonnant, en 2014, un virement de près de 300 millions de francs CFA à l'ordre de la société Colas pour le règlement d'un supposé marché de réhabilitation des voiries de Libreville

signé entre Colas et le Fonds routier de 3e génération dirigée à l'époque par Patrick Oyaya, actuellement en détention, lui-aussi, dans une affaire liée au scandale Santullo.

L'enquête a aussi ré-

véélé plusieurs règlements d'un montant total de 700 millions de F.CFA au profit d'opérateurs économiques sans liens directs avec la SNLS. De même que l'existence d'un dépôt à terme dans une banque de la place de l'ordre de 700 millions de nos francs au profit de la Société nationale de logement social. Pis, la justice a établi que, sans autorisation du Conseil d'administration, les locaux abritant les services appartenaient au patrimoine immobilier de la compagnie du directeur général sans aucun contrat de bail. Plusieurs actions et actifs de ladite société ont été cédés sans l'avis ou autorisation de cette instance décisionnelle. Autant d'éléments à charge ayant motivé sa détention préventive. Très prochainement, le juge saisi de cette affaire s'attellera sur les réquisitions du Parquet de la République à instruire contre tous coauteur ou complices que l'instruction identifiera. Dans cette même affaire, d'autres inculpations ont été

prononcées à l'encontre de l'ancien ministre (Économie, Logement, Investissements, Travaux publics, etc) Magloire Ngambia et Mohamed Aït Ben Ali, ressortissant marocain, patron de Satram-EGCA déjà présumés complices dans l'enquête judiciaire relative à la réalisation du programme sociaux "Mangoumba", non loin du stade de l'Amitié, dans la commune d'Akanda au nord de Libreville. L'enquête judiciaire a permis de mettre à nu un certain nombre des pratiques délictueuses qui s'opéraient au sein de la SNLS auxquelles se seraient livrées toutes ces personnes y compris d'autres acteurs impliqués dans le "réseau".

Rappelons que la société nationale du logement social est en proie encore aujourd'hui à de sérieuses difficultés financières qui voit son activité plombée par une lourde dette de plusieurs milliards de francs CFA. Affaire à suivre.

## Accident de la circulation aux Charbonnages, hier matin

### Des dégâts matériels considérables



Le petit véhicule a été réduit en état d'épave.



Des agents de police régulant le trafic après l'accident.

COE

Libreville/Gabon

**UN** accident spectaculaire s'est produit, hier matin vers 8 heures, sur la Voie-Express, non loin de l'échangeur du quartier Charbonnages. Un camion immatriculé ET-

906-AA a violemment percuté un Toyota Carina portant le n° 5918 G1V. Si aucune perte en vie humaine n'est à déplorer, en revanche, les dégâts matériels sont importants.

Selon les agents de police présents sur les lieux, les deux véhicules roulaient

à une vitesse excessive dans le sens échangeur de la Démocratie/aéroport international Léon-Mba. Alors qu'ils se trouvent à quelques mètres de l'échangeur des Charbonnages, le poids lourd, qui avançait trop près du Toyota Carina, a fini par le percuter. La

violence du choc a été telle que ce dernier a fait une embardée, traversé le terre-plein avant de terminer sa course sur la voie opposée, les quatre roues en l'air.

Bilan : le chauffeur du Toyota Carina, seul à bord de son véhicule, s'en est tiré avec des

blessures. Il a été rapidement évacué vers le Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO) par les premiers secours. Son véhicule, par contre, a été réduit en épave.

Quant au conducteur du mastodonte, il a pris la fuite après les faits.

L'accident, survenu en période de pointe, a provoqué un embouteillage monstre sur la Voie-Express.

Il a fallu l'arrivée des policiers, plusieurs minutes plus tard, pour que la circulation retrouve petit à petit sa fluidité habituelle.